



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

22 novembre 2022
17h00

PlanOuche

Commission Locale de l'Eau

Etaient présents :

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux :

Antoine HOAREAU (Dijon Métropole), Jean-Pierre PERROT (CCOM), Patricia GOURMAND (SIEA Vallée du Suzon), Jean-Patrick MASSON (SBO), Denis MYOTTE (CC Pouilly-Bligny),

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et association :

Fabrice FAIVRE (Chambre d'Agriculture), Etienne FLAMMAND (HYDRAUXOIS), Gérard CLEMENCIN (UFC Que Choisir 21),

Collège des représentants de l'Etat et Etablissements Publics

Yann DUFOUR (DDT), Guillaume CAUSSE (DREAL), Nathalie VINCENT (VNF), Marlène TRECA (ONF).

Etaient excusés ou représentés :

Aurore LAGNEAU, Guy MORELLE (pouvoir), Hubert POULLOT, Hugues ANTOINE (pouvoir), Fédération de Pêche (pouvoir), Syndicat des irrigants (pouvoir), CEN (pouvoir), préfecture 21 (pouvoir), OFB (pouvoir), ARS (pouvoir), Agence de l'Eau (pouvoir).

Participaient à la réunion :

Laure BEJOT (directrice SBO)
Pascal VIART (animateur SAGE)
Lisa LARGERON (animatrice Contrat de Bassin)
Christian JACQUEMIN (ARPOHC)
Mathilde POISSENOT (animatrice NATURA 2000)

Monsieur MASSON, président de la CLE de l'Ouche, accueille les participants, ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

1. Etude « Prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur les ressources en eau à l'échelle des bassins Ouche-Tille-Vouge en vue d'une stratégie d'adaptation » - Délibération n° CLE/2022-01

Monsieur Masson présente le contexte de l'étude qui concernera les trois bassins versants Ouche, Tille et Vouge, en accord avec les CLE et structures porteuses respectives.

En vue de la consultation et du lancement du marché d'étude, les CLE doivent solliciter les structures porteuses qui assureront le reliquat de financement, l'étude étant financée à 80% par l'Agence de l'Eau RMC (70%) et la Région BFC (10%).

Cette étude doit aboutir à une stratégie d'adaptation locale au changement climatique attendu et permettre d'anticiper ses conséquences sur les usages de l'eau, mais également sur les milieux.

Les représentants des CLE et des structures porteuses ont acté que le SBO soit le maître d'ouvrage représentant les bénéficiaires de l'étude.

Des précisions sont apportées concernant le suivi de l'étude, la composition du comité technique et du comité de pilotage. Sur la question des délais, les retours d'expériences montrent que les phases de concertation peuvent prendre plus de temps que prévu, notamment pour rassembler les acteurs constituant le ou les groupes de contribution, facteur important de réussite de la concertation et de l'acceptation future des plans d'actions.

Concernant les données mises à disposition du bureau d'étude, elles seront adaptées aux objectifs et seront les plus complètes possibles (données historiques) tout en précisant que la disponibilité des données varie d'un bassin à l'autre.

A l'issue des discussions, Monsieur Masson met le projet de délibération au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Points d'information à la CLE :

Monsieur Masson passe la parole à Pascal Viart qui informe la CLE des affaires en cours.

- Etude d'évaluation du SAGE – avancement

Les entretiens et le premier atelier, consacré à l'enjeu 1 « retour à l'équilibre quantitatif » permettent d'obtenir les premiers résultats. Le prochain atelier participatif se tiendra le 30 novembre, le rendu de l'étude est prévu pour fin décembre sauf si commande de la tranche conditionnelle « perspectives » qui aborderait les points à traiter pour la mise en compatibilité SAGE/SDAGE, la procédure de révision du SAGE en fonction des conclusions des phases précédentes et les améliorations à apporter à la mise en œuvre.

- Avis de la CLE – point d'information sur les dossiers traités

Sur 22 dossiers traités à la date de réunion, seuls 3 ont eu un avis défavorable de la CLE. Suite à la demande des membres, les avis validés seront transmis pour information à l'ensemble des membres de la CLE.

- Situation hydrologique du bassin

Sont passés en revue les cumuls de précipitations, les débits de l'Ouche aux différentes stations de mesures, les niveaux des nappes phréatiques ainsi que l'état des réserves du canal de Bourgogne. Deux secteurs montrent une sensibilité importante, les sources de l'Ouche et l'Ouche aval à Trouhans. Sur l'Ouche moyenne à Plombières, le débit de l'Ouche se maintient au-dessus du seuil d'alerte renforcée (600 l/s) qui correspond au Débit Minimum Biologique, le soutien de l'étiage sur ce secteur peut être lié à plusieurs facteurs, notamment : les pertes du canal de Bourgogne et l'arrêt des prélèvements de la métropole à Morcueil. La mesure fixée par arrêté préfectoral suite à délibération de la CLE du 22 novembre 2017 en faveur d'une réduction des prélèvements à Morcueil en période d'étiage a un effet positif sensible sur le milieu. A noter en conséquence, que l'unité 9 « Ouche amont, Suzon et Vandenesse » représentée par Plombières montre une certaine résistance aux franchissements de seuils par rapport à la situation des autres bassins versants du département.

- Suivi des prélèvements

Lisa LARGERON présente une synthèse de l'évolution des prélèvements depuis la mise en œuvre du SAGE.

Les résultats sont présentés sous différents angles, par sous bassin et/ou par maître d'ouvrage.

Les volumes prélevables sont respectés à l'échelle du bassin versant, mais des dépassements sont observés localement, ce qui a conduit notamment à des avis défavorables de CLE sur certains projets.

Par ailleurs, en regard des objectifs de débits d'étiage, on observe des dépassements fréquents.

Un débat s'engage sur les répartitions des volumes prélevables mais également sur les causes de dépassement, notamment dues aux fuites sur réseaux.

Sont évoqués aussi les résultats obtenus grâce aux économies d'eau et à la baisse de consommation moyenne des ménages.

Les restitutions après usages, notamment par les systèmes d'assainissement sont également évoqués et doivent être prises en compte dans le bilan global.

Il est conclu qu'une révision du SAGE est inéluctable et que la question des prélèvements sera l'enjeu majeur en regard du changement climatique et des impacts sur les milieux.

3. Bilan des actions du Contrat de Bassin 2022-2024

Monsieur Masson présente la délibération concernant l'avis de la CLE à formuler sur le Contrat de Bassin 2022-2024 présenté lors de la séance du 13 janvier 2022. Celui-ci sera officiellement signé le 30 Novembre 2022.

A l'issue des discussions, Monsieur Masson met le projet de délibération au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée n'ayant plus de remarques ou d'interventions, Monsieur MASSON remercie les présents et lève la séance à 19H30.



Le président de la CLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Patrick MASSON".

Jean-Patrick MASSON

